

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GUIDE METHODOLOGIQUE QUALITE D'USAGE ET ECOLOGIQUE DES AMENAGEMENTS EXTERIEURS

▶ ABORDS DES BATIMENTS

▶ AMENAGEMENTS EXTÉRIEURS D'ESPACES PUBLICS

Mars 2022

Ce document s'adresse aux maîtres d'ouvrage et à leurs équipes de maîtrise d'œuvre. Il doit être vu comme un guide méthodologique qui précise les attendus de la Région en termes d'éco-conditionnalité.

Son contenu doit être pris en compte le plus en amont possible des projets : phase de programmation puis de conception.

Ce document sert de fil conducteur aux échanges techniques avec les services de la Région depuis les phases amont de conception du projet jusqu'à la phase d'instruction technique de la demande de subvention.

PRÉSENTATION ET CADRAGE GÉNÉRAL

Dans le respect des règles en vigueur et applicables, le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre sont invités, lors des phases d'élaboration et de conception du projet, à se poser *a minima* l'ensemble des questions figurant dans ce document et ceci dès les phases amont de conception du projet.

5 grandes thématiques sont proposées :

1. **La gestion de projet**
2. **La limitation de l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales à la parcelle**
3. **L'accueil et le développement de la biodiversité**
4. **La maîtrise des ambiances climatiques**
5. **Le développement des mobilités douces et de l'intermodalité**

La prise en compte de ces questions et la qualité des réponses qui peuvent y être apportées contribuent directement à la mise en œuvre d'objectifs régionaux définis au titre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ([SRADDET](#)) et de la Stratégie Régionale de Biodiversité ([SRB](#)).

D'un point de vue méthodologique, la démarche de réflexion et de conception du projet repose sur le triptyque suivant : [Éviter - Réduire - Compenser](#)

Chaque projet étant différent, Il s'agit pour le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre de proposer les réponses les plus pertinentes et les plus efficaces au regard du contexte et de la spécificité de chaque projet.

Au moment du dépôt du dossier de demande de financement auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté, il est demandé de renseigner en ligne ce même questionnaire sur la base de vos choix définitifs d'aménagements.

[Questionnaire à remplir en ligne](#)

Ces éléments sont alors pris en compte dans le cadre de l'instruction technique de votre demande d'aide et permet d'évaluer le projet.

Ce document doit être vu comme un guide méthodologique et sert de fil conducteur aux échanges techniques avec les services de la Région depuis les phases amont de conception du projet jusqu'à la phase d'instruction technique de votre demande de subvention

GESTION DE PROJET

Le projet a-t-il fait l'objet d'études amont (inventaires, études...) ou d'un accompagnement particulier sur le volet environnemental et/ou paysager (CAUE, PNR, association environnementale...) ?

L'équipe de maîtrise d'œuvre est-elle pluridisciplinaire et intègre-t-elle a minima une compétence écologue et/ou paysagiste-concepteur ?

En fin de chantier, les modalités de gestion et d'entretien des aménagements extérieurs seront-elles documentées afin de permettre au maître d'ouvrage d'entretenir de manière efficace et pérenne les aménagements réalisés ?

Lien vers quelques ressources documentaires pour aider à traiter ces questions :

<https://drive.google.com/drive/folders/13Nr8Iz3Nn8rM94NW1N-a7-sZBqK-5sGp>

LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS ET GÉRER LES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Il convient de réfléchir précisément au bon dimensionnement des espaces circulés (chaussée, stationnement, cheminement) afin d'accorder le plus de place possible aux espaces naturels et plantés. La mise en œuvre de matériaux filtrants doit être étudiée et proposée sur les espaces circulés. La désimperméabilisation de tout ou partie des aménagements existants doit être recherchée.

Il s'agit de limiter le ruissellement et les apports dans les systèmes de collecte classique grâce à la mise en place de solutions de régulation et de stockage des eaux de pluies permettant l'infiltration à la parcelle et le retour à la nappe.

Comment avez-vous cherché à minimiser les espaces imperméabilisés : dimensionnements optimisés, nature des matériaux, solutions alternatives... ?

Comment avez-vous intégré l'objectif de gestion des eaux pluviales à la parcelle : infiltration, régulation, rétention, stockage... ?

Lien vers quelques ressources documents pour aider à traiter ces questions :

<https://drive.google.com/drive/folders/13Nr8Iz3Nn8rM94NW1N-a7-sZBqK-5sGp>

Prévoir un plan d'aménagement permettant d'identifier clairement les éléments concernant les parties de ce chapitre consacré à l'imperméabilisation et la gestion des eaux pluviales.

FAVORISER L'ACCUEIL ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA BIODIVERSITÉ

Les choix de conception doivent veiller à conserver et valoriser la végétation préexistante sur le site (arbres, haies, massifs...) ainsi que les structures (murs en pierre sèche, sous-toitures, cheminées...) permettant de pérenniser la présence de la faune sur le site.

Pour renforcer la biodiversité, les choix de plantations doivent comporter une palette variée de végétaux et adaptée au contexte du site (substrat, essences locales et rustiques, espèces végétales mellifères et/ou fructifères). La connexion avec les trames ou corridors écologiques (ou la création) doit être également recherchée.

Comment la végétation existante, ainsi que les éléments de bâti favorisant la biodiversité (mur en pierre sèche, habitats naturels pour insectes, oiseaux ou chauve-souris...), sont-ils conservés au maximum ?

Si un inventaire faune-flore du site existant a été réalisé, comment a-t-il été pris en compte dans la gestion des travaux (conservation d'habitats et d'espèces, planning de travaux adapté à ces espèces...) ? :

En quoi les choix de plantations sont-ils variés, adaptés au substrat du site, aux contraintes climatiques, favorables à la biodiversité et peu exigeants en entretien (taille, arrosage...) ?

En quoi le projet propose-t-il des aménagements permettant l'hébergement et le nourrissage d'espèces animales (nichoirs, abris...) ?

Comment le projet permet la valorisation des trames vertes et bleues et permet des connexions avec les espaces végétalisés ou humides les plus proches ?

Comment le projet prend-il en compte la pollution lumineuse (extinction nocturne, éclairage vers le bas...) ?

Lien vers quelques ressources documentaires pour aider à traiter ces questions :

<https://drive.google.com/drive/folders/13Nr8Iz3Nn8rM94NW1N-a7-sZBqK-5sGp>

Prévoir les documents suivants permettant d'identifier facilement les éléments du chapitre biodiversité :

- un plan de l'existant, et photos identifiant les éléments conservés et valorisés,
- un plan détaillé d'aménagement paysager à l'échelle du projet,
- un plan de l'insertion du projet dans un contexte plus large (carte IGN et photo aérienne à l'échelle 1/1.000).

AMBIANCES CLIMATIQUES DU SITE

Pour lutter de manière passive contre les fortes chaleurs est de proposer une trame végétale apportant de l'ombre aux façades et aux espaces publics afin d'abaisser les températures. Le choix des matériaux, leur densité et couleur influent également sur l'ambiance climatique à l'échelle d'une parcelle ou d'un îlot.

Comment le traitement des façades ainsi que le choix des couleurs et des matériaux des revêtements de sols extérieurs (voiries, stationnement, cheminements) permettent-ils de limiter les effets de surchauffe ?

Comment la présence ou la plantation de végétaux permet-elle la création d'ombres portées sur les bâtiments, les espaces de stationnement et des espaces extérieurs de détente... ?

Lien vers quelques ressources documents pour aider à traiter ces questions :
<https://drive.google.com/drive/folders/13Nr8Iz3Nn8rM94NW1N-a7-sZBgK-5sGp>

Prévoir un plan détaillé d'aménagement paysager du projet permettant d'identifier facilement les éléments décrits dans ce chapitre consacré à l'ambiance climatique du site.

DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET L'INTERMODALITÉ

Il s'agit de s'attaquer à la prédominance des déplacements motorisés et de l'autosolisme : qui sont pour l'essentiel des déplacements de proximité inférieur à 5 km. Changer nos habitudes en privilégiant les modes doux et les transports en commun au détriment de la voiture constitue une priorité devant se matérialiser dans les choix d'aménagements.

Comment les choix d'aménagement permettent-ils d'assurer un partage équitable de la voirie ?

Comment les choix d'aménagement permettent-ils d'apaiser et de sécuriser la coexistence des différents modes de déplacement ?

Comment les choix d'aménagement permettent-ils d'assurer et de favoriser l'intermodalité et la continuité des chaînes de déplacement ?

Lien vers quelques ressources documents pour aider à traiter ces questions :
<https://drive.google.com/drive/folders/13Nr8Iz3Nn8rM94NW1N-a7-sZBgK-5sGp>

Prévoir un plan d'aménagement détaillé du projet permettant d'identifier facilement les éléments décrits dans ce chapitre consacré aux mobilités douces et intermodalités.

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**

4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranche-comte.fr

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS

Muriel Nouzé

Ingénieure conseil bâtiments - espaces publics

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Centralités et Quartiers

Tél. 03 80 44 41 14

muriel.nouze@bourgognefranche-comte.fr

Rodolphe Martin

Chargé de mission développement territorial

Efficacité énergétique | Qualité environnementale

Direction de l'Aménagement du Territoire

Service Développement Territorial

Tél. 03 81 61 64 73

rodolphe.martin@bourgognefranche-comte.fr